

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 73 (1937)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Cassons quelques vitres.* — *Note de la Rédaction.* — VAUD : *Coquille.* — *Assemblée générale S. P. V.* — NEUCHÂTEL : *Convocation.* — *Compte rendu financier.* — GENÈVE : U. I. P. G. — MESSIEURS : *Convocations.* — *Comptes de la caisse-maladie et invalidité.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : G. ST. : *Education nationale.* — OPINIONS : *Précisions. Ecole et religion.* — PRATIQUE : F. MATHIL : *A propos de solfège harmonique.* — R. MARTIN : *Vocabulaire.* — LECTURES LITTÉRAIRES.

PARTIE CORPORATIVE

CASSONS QUELQUES VITRES

Le compte rendu du congrès du Syndicat national des instituteurs de France, publié dans l'*Educateur* du 9 janvier 1937 (No 1), a provoqué un malaise certain.

Aucun instituteur, cependant, ne l'a relevé. Aucun de ceux qui se disent vigilants et prêts à défendre la neutralité de la S. P. R.

Alors nous, quelques membres de l'U. I. P. G., nous protestons.

1. « Dieu — Humanité — Patrie ». Ces mots figurent sur la couverture de notre journal. En général, ce qu'on met ainsi en évidence est une devise. (Voir le sens de ce mot dans les dictionnaires.)

Il n'est pas de bonheur suprême,
Ni Dieu, ni César, ni Tribun....

Appliquons la grève aux armées,
Crosse en l'air et rompons les rangs !
S'ils s'obstinent les cannibales
A faire de nous des héros,
Ils sauront bientôt que nos balles
Sont pour nos propres généraux.

(*L'Internationale*, 2^e et 4^e couplets.)

Voilà ce que les jeunes instituteurs de France entonnent « probablement pour se délasser ».

Voilà ce qui ne « blesse » pas le délégué de la S. P. R. Oh ! sans doute, voit-il « au delà de l'air et des paroles... ».

N'a-t-il donc pas remarqué que la « grande espérance » s'exprime en paroles de haine ?

2. Mais au fait, qu'est-ce que le « Syndicat national des instituteurs de France » ?

« Ce n'est pas une société pédagogique proprement dite mais avant tout un syndicat rattaché à la C. G. T. »

...« Le Syndicat national est très « Front populaire »... »

...« les représentants de tous les instituteurs syndicalistes de France, socialistes et communistes, sont réunis... »

Osera-t-on nier une très nette orientation politique ?

Au congrès de ce syndicat, le délégué de la S. P. R. s'était présenté en adoptant « d'emblée une attitude sympathique ». On ne la sent que trop dans son texte.

Maintenant, qu'est-ce que la S. P. R. ? Reportons-nous à l'article premier de ses statuts :

« La S. P. R. a pour but de resserrer les liens qui unissent les membres du corps enseignant, d'étudier toutes les questions se rattachant à leur activité pédagogique et à leurs intérêts généraux, et de tendre, par tous les moyens possibles, au progrès de l'éducation et de l'instruction dans la Suisse romande. »

Conséquence : un délégué de la S. P. R. à un congrès d'instituteurs étrangers doit s'intéresser avant tout aux problèmes pédagogiques et scolaires.

Combien de lignes M. J. Rochat, délégué de la S. P. R., a-t-il consacrées aux problèmes de cet ordre ?

Nous pouvons donc à bon droit l'accuser d'avoir donné un compte rendu tendancieux.

Nous n'admettons pas que des faits semblables se reproduisent.

Nous demandons donc au comité de la S. P. R., à ses délégués, aux rédacteurs de l'*Educateur* de respecter à l'avenir strictement les statuts de notre association.

M. 'Soldini ; M. Léoni ; Ch.-E. Chatelanat ; G. Dietrich ; P. Panosetti ; J. Conne ; S. Rochat ; A. Béboux ; L. Roll ; G. Dubath ; R. Jotterand ; A. Laederach ; A. Besté ; Faivre ; R. Maison ; F. Vallet ; E. Burkhardt ; L. Tissot ; J. Cichocki ; R. Chabert ; L. Dethurens ; L. Babel ; Rouiller ; Ch. Favre.

Genève, le 27 février 1937.

Notes de la Rédaction. — Force nous est, la place manquant, de renvoyer à huitaine la réponse de J. Rochat, qui mettra le point final à cette controverse.

Nous ne pouvons, pour la même raison, donner connaissance du rapport de l'activité du Bureau S.P.R. pour la fin de sa législature ; nous nous excusons aussi de devoir supprimer dans ce numéro les chroniques des sections et de ne pouvoir continuer la publication du compte rendu de l'assemblée de l'U.I.P.G. - Dames

VAUD**COQUILLE**

Page 131 de l'*Educateur* du 6 mars : L'art *dramatique* doit redevenir de l'art *domestique*. L. Cz.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA S. P. V. (Suite)

Effectif de la S. P. V. — Il est actuellement de 1306 membres actifs et 16 auxiliaires.

En terminant son excellent rapport, M. Borloz adresse de chaleureux remerciements à ses collègues du comité. Mme Cornuz, notre bulletinière, a tenu la plume d'une façon vive, enthousiaste, féminine. M. Berthoud s'en va après trois ans d'activité, laissant le souvenir d'un caissier modèle, précis, compréhensif et bon.

M. Borloz conclut : « Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous vous demandons de créer, par votre attitude, votre travail et votre conduite, un grand courant de sympathie pour la sécurité de chacun et le bien de tous ».

Le rapport présidentiel est adopté à l'unanimité. Au sujet des retraites, M. Zimmermann (Lausanne) demande que l'assemblée ne vote pas la résolution du C. C. et sa proposition l'emporte à une forte majorité. L'assemblée estime cette résolution prématurée, mais il reste bien entendu que le comité s'opposera à toute nouvelle augmentation.

MM. Robellaz (Vaulion) et Bovay (Grandson) présentent les rapports sur les comptes S. P. V. et caisse de secours, qui sont adoptés.

Cotisation. Budget. — M. Berthoud, caissier, donne lecture du budget et propose, au nom du C. C., d'abaisser la cotisation de 22 à 20 fr., ce qui laisserait un boni de 160 fr. Cette proposition est combattue par plusieurs collègues. M. Michaud propose de maintenir la cotisation à 22 fr., MM. Grec et Fague proposent 21 fr., MM. Schmidely et Mayor appuient la proposition du comité. Au vote, la proposition Grec, soit cotisation fixée à 21 fr., est adoptée à une forte majorité, ce qui porte le boni à 1460 fr. Budget adopté à l'unanimité.

Propositions des sections. — M. Golay, au nom de la section d'Yverdon, prie le C. C. d'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour l'amélioration d'un certain nombre d'appartements d'instituteurs mariés, appartements qui laissent à désirer. Du moment que la S. P. V. a admis le principe du « centime pour le travail », il est juste qu'elle en retire quelque bénéfice.

Propositions du comité. — Comme il n'y a eu aucune proposition faite par les sections pour le remplacement de M. Berthoud, le C. C. propose l'élection de M. Michel Ray, suppléant pour 1936. M. Ray est élu. Il n'y aura pas de suppléant pour 1937.

Radiation d'un sociétaire. — M. Borloz donne des renseignements sur la radiation du collègue H. Détraz, à Vich, qui a manqué à tous ses engagements envers la S. P. V. et ne répond pas même aux lettres du comité. Sa radiation est décidée à l'unanimité.

Tableaux scolaires. — M. Grec (Vevey) recommande chaleureusement les huit tableaux édités à l'intention des écoles primaires et qui sont exposés dans la salle. Ces tableaux sont un excellent moyen d'enseignement.

Vacance de légalité. — M. Borloz rappelle la récente décision du Conseil communal de Château-d'Oex supprimant le traitement du corps enseignant pendant le mois de juillet en raison des difficultés financières que traverse la commune. Cette décision a provoqué la stupéfaction des instituteurs vaudois. Elle fut prise à l'unanimité moins une voix (une vingtaine de membres n'assistaient pas à la séance).

La décision du Conseil communal de Château-d'Oex qui constitue une infraction à la loi sera certainement annulée par l'autorité cantonale. Néanmoins le comité estime qu'une protestation s'impose et met aux voix la résolution suivante :

Les membres de la S. P. V. réunis en assemblée générale, le 31 janvier 1937, à Lausanne, protestent énergiquement contre la décision illégale de la commune de Château-d'Oex supprimant un mois de traitement au corps enseignant de cette commune.

Ils chargent le C. C. de demander au Conseil d'Etat de faire respecter la loi, l'obéissance à la loi étant la condition première de l'ordre dans l'Etat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Educateur. — M. Rudhart, le nouveau rédacteur de l'*Educateur*, renseigne l'assemblée sur la manière dont il comprend sa nouvelle tâche. Il compte sur la collaboration de tous. (A suivre.)

NEUCHÂTEL

CONVOCATION

Assemblée des délégués

à Neuchâtel, à l'annexe du Collège des Terreaux, salle N° 14,
le samedi 20 mars 1937, à 14 h. 15.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal.
2. Rapport annuel du président du Comité central.
3. Rapport du caissier du Comité central, exercice 1936.
Comptes S. P. N. et comptes Caisse d'entr'aide.
4. Rapport annuel du président de l'Exposition scolaire permanente.
5. Rapport du caissier de l'Exposition scolaire permanente :
comptes 1936.

6. Rapports des vérificateurs des comptes de la S. P. N. et de l'Exposition scolaire.
7. Discussion et adoption de ces rapports.
8. Budget de la S. P. N., de la Caisse d'entr'aide et de l'Exposition scolaire pour 1937.
9. Fixation des cotisations : S. P. N. et Caisse d'entr'aide.
10. Nomination de 2 vérificateurs et de 2 suppléants pour la S. P. N. et la Caisse d'entr'aide.
11. Nomination de 2 vérificateurs et de 2 suppléants pour l'Exposition scolaire permanente.
12. Divers.

Comité central.

COMPTE RENDU FINANCIER DE LA S. P. N.**Exercice 1936.**

A. — I. Caisse. Résumé des opérations.		<i>Doit</i>	<i>Avoir</i>	<i>Budget</i>
		Fr.	Fr.	(1937)
1. En caisse au 1er janvier 1936	18.50			
2. Cotis. centrales (439 à fr. 17.—)	7463.—			7225
3. Prélèvements en banque	6500.—			—
4. Assurance Responsabilité civile.	472.50			—
5. Administration (part Caisse d'entr'aide).	400.—			400
6. Bonifications sur encaissem. primes				
Ass.-accid. et Resp. civile 1935-36	263.35			120
7. Intérêts	19.90			175
8. Divers	15.—		Déficit	94
				<u>8014</u>
1. Assemblées		1141.25	1100	
2. Représentation et réception		91.10	150	
3. Administration		1390.—	1400	
4. Abonnements à l' <i>Educateur</i> (439 à fr. 7.— et 8 divers).		3129.—	3474	
5. Cotisations romandes (439 à fr. 2.—)		878.—	—	
6. Subventions diverses		490.—	490	
7. Frais généraux		229.45	300	
8. Dépôts en banque		1695.90	—	
9. Assurance Resp. civile (294 primes).		474.90	—	
10. Action de défense des intérêts matériels		519.25	600	
11. Achat de titres		5000.40	—	
12. Divers		100.—	—	
13. Solde en caisse au 31 décembre 1936		189.—		
			Fonds réserve	500
Totaux	15328.25	15328.25	8014	

II. Résumé des recettes et des dépenses.

Total des recettes	Fr. 8809.75
Total des dépenses	» 8443.35
Boni d'exercice.	<u>Fr. 366.40</u>

III. Bilan.

	<i>Actif</i> Fr.	<i>Passif</i> Fr.
1. En banque.	3791.17	
2. Insignes S. P. N. (poste supprimé)	—	
3. En portefeuille	5000.—	
4. Fonds de réserve	528.81	
5. Espèces en caisse	189.—	
1. Avoir net au 31 décembre 1936		9508.98
Totaux	<u>9508.98</u>	<u>9508.98</u>

Résultat de l'exercice.

Avoir net au 31 décembre 1936 . . .	Fr. 9508.98
Avoir net au 31 décembre 1935 . . .	» 9128.19
Augmentation du capital . . .	<u>Fr. 380.79</u>

B. — Caisse d'entr'aide.**I. Caisse.**

	<i>Doit</i> Fr.	<i>Avoir</i> Fr.
1. En caisse au 31 janvier 1936	99.50	
2. Cotisations (430 cotisations à fr. 2.—) . .	860.—	
3. Dons	—	
4. Prélèvements en Banque. 110.—		
5. Intérêts 53.79	163.79	
6. Fonds de réserve :		
a) prélèvements. 987.50		
b) intérêt du livret 178.70	1166.20	
c) intérêt des titres	642.15	
7. Remboursements par les malades.	585.—	
8. Caisse de prêts	1275.85	
1. Remplacements (une institut. 117 j. à 10 fr.)		1170.—
2. Dépôts en Banque		797.84
3. Caisse de prêts (4 prêts).		1240.—
4. Achat de titres		987.50
5. Frais d'administration		400.—
6. Rétrocession à caisse S.P.N. des bonifica- tions sur primes		133.45
7. Solde en caisse au 31 décembre 1936 . . .		63.70
Totaux	<u>4792.49</u>	<u>4792.49</u>

II. Résumé des recettes et des dépenses.

Total des recettes	Fr. 2376.94
Total des dépenses	» 1703.45
Boni d'exercice.	<u>Fr. 673.49</u>

Le trésorier : J. ROCHAT.

GENÈVE**U. I. P. G. — MESSIEURS****CONVOCATIONS**

Le mercredi 17 mars, au Restaurant du Coq d'Or, Rive.

a) à 17 h. précises : Assemblée générale des membres de la Caisse-maladie et invalidité des instituteurs genevois ;

b) à 17 h. 30 : Assemblée générale des membres de l'U. I. P. G. — Messieurs. *Les comités.*

CAISSE-MALADIE DES INSTITUTEURS GENEVOIS**Rapport du trésorier pour l'exercice 1936**

A. Compte de Caisse.	<i>Doit</i> Fr.	<i>Avoir</i> Fr.
Solde en caisse à fin 1935	3354.15	
Cotisations des sociétaires.	4198.—	
Amendes statutaires	30.—	
Subsides fédéraux	593.80	
Subside cantonal	224.—	
Part des sociétaires aux frais médicaux . . .	1149.25	
Revenus perçus par caisse	156.95	
Honoraires des médecins		2630.45
Factures des pharmacies		896.55
Autres moyens curatifs		257.40
Frais d'hospitalisations et de décès		1060.75
Frais d'administration		368.80
Réassurance-tuberculose.		418.20
Placements de fonds		3000.—
Solde en caisse en clôture.		1074.—
Totaux	9706.15	9706.15

B. Bilan en clôture d'exercice 1936.	<i>Actif</i> Fr.	<i>Passif</i> Fr.
Solde en caisse au jour de clôture.	1 074.—	
Cotisations arriérées	29.—	
Epargne : Caisse d'épargne Liv. N° 763 . . .	8 694.95	
» Caisse hypothéc. Liv. N° 4988 . . .	10 352.70	
Portefeuille (selon détail)	11 856.50	
Solde capital pour balance		32 007.15
Totaux	32 007.15	32 007.15

C. Opérations de clôture.		<i>Doit</i>	<i>Avoir</i>
		Fr.	Fr.
Excédent des entrées d'espèces en cours d'exercice		4074.—	
Cotisation 1936 impayée		29.—	
» » payées en 1935		315.—	
Intérêts crédités		862.10	
Solde de l'exercice précédent			3354.15
Augmentation du capital social			1925.95
Totaux . . .		5280.10	5280.10

D. Etat du Portefeuille en clôture d'exercice (valeur actuelle). Fr.

1. 3 parts-actions de la Soc. des Pharmacies populaires	9.—
2. 1 certificat de dépôt 3¾ % Caisse hypot. N° 31 780	3 000.—
1 » » 4¼ % » N° 41 613	5 000.—
3. 14 obl. 2 % Banque de Genève	3 847.50
Total	11 856.50

Augmentation du capital social.

Capital social en fin d'exercice 1936	32 007.15
» » » » 1935	30 081.20
Augmentation pour l'exercice 1936.	1 925.95

E. Commentaires.

1. Les résultats généraux sont sensiblement pareils à ceux de l'exercice précédent.

2. L'augmentation du capital est inférieure de fr. 500.— à celle de 1935. Cette différence provient des frais d'hospitalisation et d'indemnités au décès plus élevés cette année.

3. Les dépôts en compte d'épargne étant supérieurs aux nécessités d'emploi, le comité a décidé d'enrichir notre portefeuille de :

1 certificat de dépôt 4 % à Caisse hypothécaire de Fr. 10 000.—
Obligations 4 % Emprunt genevois 1936 de . . . Fr. 3 000.—

4. Malgré les secours octroyés aussi largement que possible cette année à nos collègues frappés par la maladie et la forte diminution des subsides fédéraux et cantonaux, la situation de notre caisse reste excellente.

Genève, 1^{er} mars 1937.

Le trésorier, Edmond MARTIN.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

ÉDUCATION NATIONALE

(Examens de recrues. — Exposition de 1939.)

L'automne dernier, un membre du Bureau de la S.P.R. a, conjointement avec une délégation du S.L.V., participé à deux séances qu'il paraît utile de rappeler encore.

Le 19 octobre, ainsi qu'un communiqué succinct l'a dit dans le *Bulletin* du 31, les représentants des deux associations précitées étaient reçus par le chef du Département militaire fédéral, M. R. Minger, dont elles désiraient connaître l'opinion sur la réintroduction des examens pédagogiques de recrues. O. Graf, le secrétaire du B.L.V., insista sur l'importance du problème pour le corps enseignant, rappela l'antipathie générale de celui-ci pour les examens et les cours complémentaires d'autrefois, puis convint que, si dans le canton de Berne on pouvait sans inconvénient confier les leçons de religion, sous l'angle historique et moral, à des maîtres de confessions diverses ou même agnostiques, on pourrait sûrement demander aux maîtres suisses, à quelque doctrine politique qu'ils se rattachent, l'impartialité nécessaire à l'enseignement des connaissances civiques, à la défense des institutions nationales. P. Boesch, président du S.L.V. espère qu'un autre but et une autre forme donnés à ces examens pourront leur rallier d'anciens opposants, pense que ce sont les écoles moyennes qui sont particulièrement intéressées par ce projet, que celui-ci mérite d'être soigneusement étudié et qu'à cet effet il faut laisser au corps enseignant un délai suffisant avant toute décision définitive. Quant au délégué de la S.P.R. il admit que la menace des systèmes autoritaires étrangers créait pour la démocratie suisse le devoir de faire collaborer l'enseignement public à la défense du régime, mais qu'il fallait éviter une ingérence de l'autorité fédérale et militaire dans un des seuls domaines où les cantons ont pu garder leur pleine autonomie, et que, d'autre part, il faudrait veiller à ne pas créer un credo nationaliste trop étroit et obligatoire. M. Minger, autrefois opposé lui-même aux examens de recrues, constate que si, aujourd'hui, l'éducation physique se poursuit après l'école dans les associations gymnastiques et sportives, la culture intellectuelle présente une vraie lacune entre l'âge de sortie des classes et celui de l'entrée dans la vie civique, que la jeunesse elle-même réclame une meilleure initiation à sa tâche de citoyens, qu'il faut éviter que les partis politiques accaparent cette formation pour leurs fins particulières, que l'enseignement post-scolaire réservé aujourd'hui aux élèves des écoles techniques et professionnelles (où les leçons consacrées aux connaissances civiques sont d'ailleurs souvent insuffisantes) devrait à l'avenir donner à chacun, au moment le plus propice, l'occasion de parfaire son savoir

sur l'histoire, la géographie, l'organisation économique et politique du pays. Le but poursuivi est donc de favoriser un tel enseignement, de l'imprégner d'un idéal national et démocratique, de lui donner une consécration officielle.

Le 15 novembre, la Nouvelle Société Helvétique invitait les représentants de nombreuses associations suisses à discuter à Berne sur les moyens propres à réunir les efforts de tous ceux qui cherchent à réveiller ou intensifier le sentiment national, la culture purement helvétique. Une première séance, à laquelle la S.P.R. n'était pas représentée, avait eu lieu en février. Elle avait examiné déjà comment pourraient être accordées et concentrées les tentatives diverses faites pour mettre en valeur le patrimoine national d'idées et de conceptions qu'une longue existence commune a peu à peu constitué ; comment le caractère spécifiquement suisse pourrait être préservé de l'invasion grandissante de théories éthiques, racistes ou politiques étrangères. Il y fut question de la sauvegarde de l'originalité helvétique par le théâtre, le film, la radio, les bibliothèques, la littérature, les traductions, la presse et aussi l'enseignement à tous les degrés. Actuellement nos écoles supérieures notamment sont privées de ressources qui furent précieuses ; nos étudiants ne peuvent plus poursuivre leur instruction à l'étranger, les nombreux ouvrages et documents d'outre-Rhin surtout sont si uniformément tendancieux qu'ils sont devenus inutilisables et seront difficilement remplacés.

Dans la séance de novembre, le président de la N.S.H. rapporta sur une démarche faite auprès du Conseil fédéral ; si celui-ci n'envisage heureusement pas la création d'un ministère de la propagande, il s'intéressera aux efforts poursuivis en Suisse et au dehors pour valoriser notre capital national tant économique qu'intellectuel. La discussion elle-même se limita, après un intéressant exposé de A. Meili, directeur de l'Exposition nationale de 1939, à Zurich, à examiner comment cette importante manifestation pourra servir à renforcer les caractères particuliers de notre peuple, à lui montrer sa voie propre au milieu d'influences étrangères enveloppantes. L'exposition doit être une synthèse de notre histoire, des aspects de notre sol, de notre économie, de nos institutions, des hommes marquants du passé, qui, ravivant l'union de tous les patriotes, orientera les esprits vers le national, créera cet esprit helvétique tout fait d'unité dans la diversité.

Les suggestions émises par de nombreux délégués furent intéressantes mais très diverses si ce n'est divergentes ; elles ne touchèrent que rarement le travail de l'éducateur ; elles témoignent cependant d'un renouveau de l'esprit nationaliste dont il doit tenir compte.

Et l'exposition de 1939, qui montrera aussi ce qu'est l'école suisse, compte beaucoup trouver dans la jeunesse ses plus nombreux et

plus fervents visiteurs, ceux pour lesquels elle veut être une haute leçon d'helvétisme.

G. St.

OPINIONS

Précisions. — Des collègues se sont émus du contenu d'un extrait de revue paru sous cette rubrique. On nous a prêté à ce sujet des intentions que nous sommes loin d'avoir. Nous allons donc préciser quel est le but que nous nous proposons : Donner à nos lecteurs un écho des opinions qui se font jour à propos de l'éducation, montrer l'attitude de l'instituteur et des groupes d'instituteurs de pays et de tendances différents à l'égard des problèmes intellectuels et culturels, leurs réactions vis-à-vis des forces et des organisations qui prétendent exercer une influence sur l'école. Cela sans qu'il soit question pour nous d'imposer un point de vue, et pour nos lecteurs, d'y chercher une directive.

Une seule intention : faire connaître.

Comme les opinions exprimées seront souvent de caractères opposés, il fallait un cadre, une forme qui évitât la polémique. C'est pourquoi nous avons songé à donner, sous le titre *OPINIONS*, des extraits de journaux, revues, livres, reflétant les idées venues de tous les coins de l'horizon.

Nous croyons que nous avons tous beaucoup à gagner et rien à perdre à cette confrontation.

Que chacun lise ce chapitre comme au cinéma on regarde les actualités : Les images qui défilent nous montrent des faits dont certains nous plaisent tandis que d'autres nous choquent. Cependant, nous n'avons pas l'idée de manifester, parce qu'il ne s'agit pas de prendre parti, mais de connaître.

Les lignes publiées dans *OPINIONS* ne doivent ni susciter des marques d'approbation, ni soulever des indignations, encore moins, car ceci serait à mille lieues de ce que je désire : causer de la peine.

Qu'il soit donc entendu que les extraits que nous donnerons sous le titre ci-dessus ne préjugent en rien de l'opinion de l'un quelconque des collaborateurs de notre journal ou de son rédacteur. *Réd.*

ÉCOLE ET RELIGION

Les vrais socialistes, les communistes de conviction et d'action, pourquoi se sont-ils laissé prendre à ces pauvres utopies de bien-être matériel, si éloignées en somme de tout ce qui est de l'humain ? Parce que cette réalisation d'une société où régnerait plus de justice, un bonheur mieux réparti, leur est apparu comme une religion. Ils se sont laissé conquérir par sa « mystique ». Mais comment ont-ils pu se donner, se dévouer, à cette caricature de religion et de mystique ?

Plusieurs causes expliquent cette aberration, car le cas est complexe. L'une, plus effective qu'on ne pense, à mon jugement, ne serait-elle pas que l'école, bornons-nous à elle, n'a su leur donner ni religion vivante ni mystique généreuse, j'entends cette explication de leur personne concrète et de sa situation dans leur patrie et le monde, et de sa condition par rapport à la nature et au travail manuel, et de son rôle par rapport à la société, et finalement de sa destination par rapport à elle-même et à Dieu ? L'école a enseigné abstraitement les « matières » du programme ; elle a oublié l'homme vivant, qui n'est vivant que dans le concret d'un temps, d'un lieu et d'un milieu.

(Extrait du *Bulletin pédagogique*, Fribourg.) E. DÉVAUD.

* * *

Quel est le maître, quelle est la maîtresse d'école qui, à certaines heures, à certaines minutes de communion avec leurs élèves, n'ont pas senti qu'à ces enfants, ils ne pouvaient rien donner pour satisfaire leurs âmes !

J'ai eu un ami, un jeune homme, d'une vie exemplaire. Nous l'admirions tous, c'était le saint laïque, et sa vie était méritoire. Il vint un soir, pleurer, et pleurer à vingt ans, sur mon épaule : « Je suis fatigué, me dit-il, de toutes ces luttes... Pourquoi ? »

Un monde fatigué... Parce qu'il a perdu les sources de la force.

(Extrait de *l'Ecole française*.)

PIERRE.

PRATIQUE A PROPOS DE SOLFÈGE HARMONIQUE

M. L. Hämmerli a publié dans *l'Educateur* (Nos 6 et 7) des considérations fort judicieuses sur l'importance du « sens harmonique » et sur la nécessité de cultiver aussi cette forme-là de la sensibilité musicale chez les écoliers.

N'ayant guère qu'à approuver ses dires¹, il ne me serait pas venu à l'esprit de lui répondre s'il ne m'avait lui-même un peu mis en cause en citant mon ouvrage : *LECTURES MUSICALES*, en usage dans les écoles genevoises.

Ce recueil de mélodies — je m'en explique dans la préface, — n'est pas un cours de solfège, mais proprement un *livre de lecture*. Or, la lecture n'est qu'une partie de la leçon de chant, qui comprend dans l'enseignement moderne, toute une série d'exercices : into-

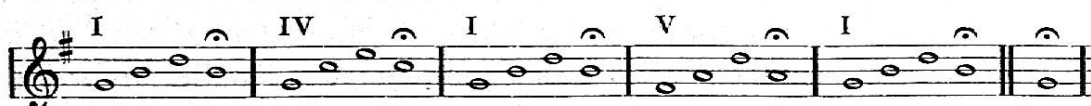
¹ Je regrette pourtant que dans son article, M. Hämmerli parle à la fois des études musicales au Conservatoire et à l'école primaire. On ne voit pas toujours dans son texte s'il pense à l'un ou à l'autre. Par exemple, cette distinction entre une tierce majeure, une tierce mineure, entre un accord majeur et un accord mineur, etc. (page. 94, dernier alinéa), M. Hämmerli la réclame-t-il des élèves primaires ou de ceux du Conservatoire ? Pour moi, je pense que nos écoliers n'ont pas besoin de connaître ces termes pour « sentir » la réalité des faits musicaux qu'ils désignent et pour en éprouver la valeur expressive.

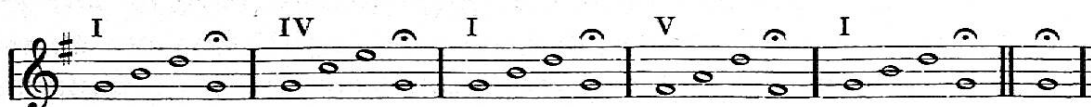
nation, rythme, mesure, dictée. Pour ces exercices-là, l'instituteur genevois ne dispose pas d'un manuel, il les conduit, d'après certaines données méthodologiques, tantôt au tableau noir, tantôt en forme de dictée orale.

Adaptés de la méthode de E. Chevé, nos « exercices d'intonation » veulent donner à l'élève une connaissance profonde, mais plutôt sensorielle que raisonnée, des « fonctions tonales », c'est-à-dire des relations fonctionnelles des degrés de la gamme. A cet effet, ils utilisent les accords principaux : tonique, dominante, sous-dominante et deux ou trois accords de septième. Ils se prêtent donc admirablement à ce « développement du sens harmonique » que réclame avec raison M. Hämmerli.

Ainsi, au cours de l'étude de la gamme de sol, les enfants ont à chanter l'exercice suivant :

A 

B 

C 

D 

et de nombreuses variantes dans diverses positions des accords.

Le maître n'inscrit au tableau noir que les accords nécessaires :

E 

qu'il note de préférence sous la forme arpégée pour la commodité de la lecture, mais qu'il peut aussi placer verticalement :

F 

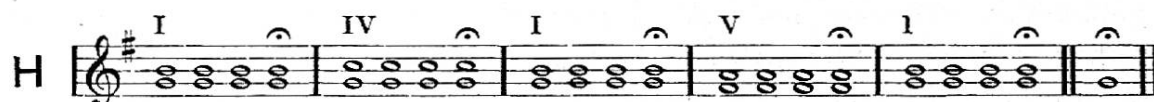
Il conduit ensuite l'exercice à l'aide de la baguette.

Après avoir été chanté à l'unisson, l'exercice est repris avec des accompagnements ; par exemple :

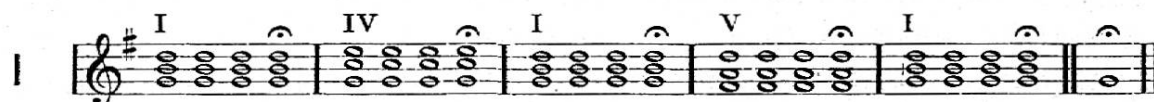
1. Un groupe d'élèves chante l'exercice tel quel tandis que d'autres groupes répètent de chaque accord quatre fois la même note ; soit à une voix :

G 

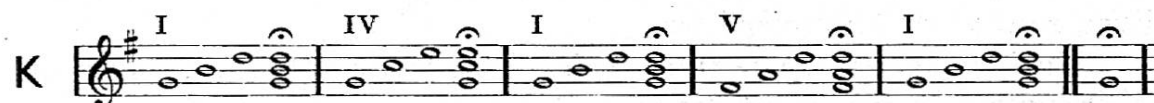
soit à deux voix :



soit encore à trois voix :



2. Les élèves, répartis en trois groupes, chantent simultanément les formules A, B et C ; le résultat est le suivant :



D'autres variantes peuvent s'imaginer.

De tels exercices sont si faciles que nous connaissons des maîtresses qui les utilisent en 1^{re} année déjà (enfants de sept à huit ans) sur l'accord de tonique. Ils plaisent énormément aux enfants.

Mais, sans dénier l'utilité de l'éducation visuelle dans l'étude de la musique, je reste persuadé que dans le *cadre de nos écoles populaires* c'est surtout du point de vue auditif que ces exercices doivent être considérés. A ce titre, on ne peut que les recommander très vivement aux instituteurs. Merci à M. Hämmerli d'en avoir parlé.

F. MATHIL.

VOCABULAIRE

Comment... je ne fais pas.

Qui sème dru, récolte menu.

... Comme vous, cher monsieur : tous les lundis, les élèves écoutent, une heure durant, l'explication des mots ? Et vous leur distribuez magnanimement des listes telles que celle du dernier *Educateur* ?

Vrai je l'ai admirée, la liste. Quel chef-d'œuvre ! Vous avouerez que je n'ai pas résisté au désir de m'y... atteler ? Devant la quasi-stérilité de mes efforts, je me suis demandé s'il était d'une quelconque utilité de réunir une liste de mots [aussi *artificielle* et de vouloir, à l'aide d'exemples plus ou moins malheureux, les faire tous différencier à nos élèves : mesure de leur intelligence... ou de la bêtise des... autres ? Dans quelle lecture va-t-on trouver cet amas de mots ? Tout au plus un ici, un autre là, une semaine, trois mois plus tard. Expliquons-le alors, dans le contexte, dans ses différents sens, avec sa famille, avec des antonymes, un ou deux synonymes, formons des phrases, des associations, etc., etc. Mais de grâce, ne donnons pas à la fois une liste pareille. Sinon quelle salade ne prépare-t-on pas ? Les deux tiers sont insuffisants ? Ce qui m'étonne

c'est qu'un tiers soit bon, que dis-je, sans doute passable... — Ah ! le hasard, si vous n'y croyez-pas, après ça.

On enseigne l'arithmétique, sans parler, pour cela, de calcul intégral ou différentiel : alors pourquoi vouloir faire tout apprendre en français ? On n'enseigne pas simultanément toutes les règles des fractions : alors pourquoi épuiser, d'un seul coup, un chapitre de mots connexes ?

De grâce, messieurs, laissez au « maniaque de la... pardon, du test » le plaisir d'accumuler artificiellement et arbitrairement toutes les listes qu'il lui plaira, d'en déduire au micron près le degré d'intelligence de ses élèves — qui se révélera complètement faux, du reste, dans la vie. Nous, soyons plus modestes. Faisons preuve de clairvoyance, de perspicacité, faisons appel à nos réminiscences, certes mais surtout cramponnons-nous au bon sens, à ce robuste et vieux bon sens. Cette liste de mots, nos élèves la connaîtront, certainement, non pas en 1 h. $\frac{3}{4}$ ou 2 heures mais en deux ans.

A quoi faut-il attribuer ce déficit constant, demandait M. Jaquet. Non pas à quoi, mais à qui ?

R. MARTIN.

(C'est une bien grosse question que celle des responsables. Qu'il me suffise d'indiquer à M. Martin, — et je m'excuse de ne l'avoir pas précisé plus tôt — que la liste de mots dont il est question n'est pas de mon cru. Elle est extraite, telle quelle, du « Vocabulaire destiné aux degrés moyens et supérieurs des Ecoles primaires du canton de Genève », édité par le Département de l'instruction publique. Les maîtres doivent, selon les années, en faire étudier les différents chapitres à leurs élèves. Le programme comporte l'étude de 30 à 45 mots par semaine.

Mes collègues genevois ne m'ont pas encore répondu. Mais plusieurs m'ont confié qu'ils obtenaient des résultats aussi décevants que les miens. Et je suis pleinement d'accord avec M. Martin quand il esquisse une méthode de vocabulaire, s'appuyant sur des textes. Je me propose d'ailleurs d'y revenir.

En attendant, je réitère ma question : Comment faites-vous ? Et quels résultats obtenez-vous ?

R. J.

LECTURES LITTÉRAIRES

A bicyclette.

Les premiers coups de pédale, donnés avec l'enthousiasme du cygne qui retourne à l'eau, ont emporté Réale sur la route. Ses pieds rament, son cou se tend. Elle sent jouer la vigueur de ses muscles le long de ses jambes. Ce plaisir corporel se mêle avec entrain à la joie de son âme lancée au hasard de la fantaisie.

Aller devant soi, sans but, simplement pour faire partie du

mois de mai, ne pensant à rien, ne souhaitant rien. Les narines ouvertes, les yeux au guet, elle capte tout ce qui passe à droite et à gauche de sa bicyclette, deux roues allègres qui font partie d'elle-même comme le feraient deux ailes.

Ce matin, ce sont les pommiers restés en fleurs et le soleil qui se chargent de la fête. La route sent bon. Les pneus collent bien à la route. Une carriole de temps en temps, c'est tout ce que rencontre le petit coureur cycliste. « Bonjour !... » fait Réale.

A midi, elle a parcouru sur sa bicyclette des kilomètres de paysages dont elle ne se lassera jamais. Sans doute est-elle allée dire bonjour à des fermiers qu'elle connaît ou consulter si cette pommeraie, changée en forêt de nacre par la magie blanche du printemps, ne s'est pas encore défleurie. Elle a surtout goûté, comme toujours, le bien-être de se sentir seule sur les vieilles routes, ou la joie de se lancer sans frein dans les côtes brutales, pour sentir sur ses joues les mains du vent et claquer les manches de sa blouse comme des drapeaux.

Ce n'est qu'instinct secret du risque ; car vraiment, à ce tournant qu'elle prend en plein vertige dans la descente en gardant ses paumes aux hanches, elle pourrait se casser la figure.

(L. Delarue-Mardrus : *Chênevieil.*)

Au lac.

Daniel se leva tôt. Il lui fallait de l'espace, l'air encore froid et pâle du matin. Il avait dévalé les ruelles qui s'animaient sous leur étroit plafond de beau temps. Il n'y aura personne encore au ponton où le loueur éponge la rosée sur les bancs de ses canots blancs et verts. Le quai, ponctué de gros anneaux pour les barques, n'est occupé que par quelques gens du lac : le soleil est un pastel à peine blond sur ces matelots qui revernissent des voiliers de course suspendus à la grue et dont la fuyante carène est d'émail noir. Au bout des mâts, les guidons de soie essaient le timide vent de l'aube. Entre les jetées où le courant plus vif rebrousse l'eau, on appuie plus fort sur les avirons ; puis le lac se livre pour qu'on y soit seul et bercé ; seul avec le soleil et l'eau qui fascine et qui détend. Le petit sillage en spirales bleues si vite effacées nous prouve bien que nous nous aventurons vers le calme. Et l'on rentrera plus tard, le pas un peu lourd, la figure et les bras cuits, le corps dénoué. Dans l'ombre des rues, on sent le froid des cheveux mouillés : de l'arrière du canot, on a « piqué une tête ». Comme il a fait bon, alors, se glisser le long de l'eau, ou bien, sur le dos, être noyé jusqu'au visage et ne voir plus rien que le ciel qui semble n'exister plus que pour nous seul. Puis, on s'est hissé ruisse-lant dans le canot qui oscillait à la surface du beau jour.

(Jacques Chenevière : *Les messagers inutiles.* Grasset.)



Musique de sirène....

Le consommateur fera bien de se tenir sur ses gardes vis-à-vis des enjôleurs de tout acabit et de leur séduisante musique. Il finira bien par se rendre compte que son salut est dans l'adhésion à une coopérative de consommation. C'est la seule association de consommateurs pour une entr'aide efficace, l'excédent d'exploitation étant réparti équitablement entre tous les associés, proportionnellement à la contribution de chacun d'eux à la prospérité de l'entreprise.

Union Suisse des Coopératives de Consommation (USC) Bâle

Fondation Berset-Müller

Maison de retraite pour anciens maîtres ou maîtresses

Deux places sont vacantes au Melchenbühl (près Muri, Berne), pour le printemps 1937.

Destinée aux maîtres ou maîtresses, âgés de 55 ans au moins, qui ont enseigné en Suisse pendant 20 ans, cette maison de retraite est aussi ouverte aux veuves d'instituteurs.

Adresser les demandes d'admission **jusqu'au 30 avril** au président du Comité de la Fondation, M. F. Raaflaub, conseiller communal à Berne, avec les pièces suivantes :

1. Acte d'origine.
2. Acte de naissance.
3. Attestation de bonne santé par un médecin.
4. Acte de bonnes mœurs.
5. Certificats ou autres pièces prouvant que le candidat a enseigné en Suisse durant 20 ans au moins.

M. Paul Martin, dir. du Collège scientifique à Lausanne, renseignera volontiers les intéressés.

Collège scientifique cantonal

Année scolaire 1937-1938

Examens d'admission pour toutes les classes : Samedi 20 et lundi 22 mars, à 7 heures.

Age minimum pour entrer en 5^{me} : 11 ans dans l'année. Les meilleurs élèves primaires y sont admis sans examen. Tous renseignements auprès du directeur (chaque jour de 11 à 12 heures).

Inscriptions au Secrétariat jusqu'au mercredi 17 mars 1937 ; pièces exigées : un livret scolaire officiel vaudois ; à ce défaut, acte d'état-civil et certificat de vaccination.

Rentrée des classes : lundi 12 avril 1937, à 14 heures.

ECOLE D'ÉTUDES SOCIALES POUR FEMMES — GENÈVE

Subventionnée par la Confédération

Semestre d'été : 8 avril - 2 juillet 1937

CULTURE FÉMININE GÉNÉRALE

Formation professionnelle d'assistantes sociales (protection de l'enfance, etc.), de directrices d'établissements hospitaliers, secrétaires d'institutions sociales, bibliothécaires, laborantines.

Pension et cours ménagers, cuisine etc. au **Foyer de l'Ecole** (villa avec jardin). Programme (50 ct.) et renseignements : Rue Ch 6.

" EN CARS JLLMAN A PAQUES "

4 jours, vendredi, samedi,
dimanche et lundi

NICE - MONACO - MONTE-CARLO - MARSEILLE
Tout compris Fr. **110.-**

2 jours, dimanche et lundi

NANTUA - BOURG EN BRESSE - MACON -
BEAUNE - DIJON - DOLE. Tout compris Fr. **55.-**

Une surprise est réservée aux 20 premiers inscrits. — Pour être inscrit, il suffit de faire un versement de **20 fr.** pour acompte.

Autobus Lausannois S.A., pl. Chauderon 1. Tél. 29.310. **Lausanne.**

COLLÈGE CLASSIQUE CANTONAL

Cours de Raccordement, du 12 avril au 17 juillet 1937, pour les élèves des écoles primaires qui désirent entrer en VI^{me}.

Age d'admission : 10 ans révolus en 1937. - Les examens auront lieu : lundi 22 mars, à 8 h. (écrits), et mardi 23 mars, à 8 h. (oraux). Les inscriptions sont reçues au C.C.C. dès ce jour au jeudi 18 mars. Présenter acte de naissance, certificat de vaccination et livret scolaire.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR	BULLETIN
ALB. RUDHARDT	CH. GREC
GENÈVE, rue des Pénates, 3	VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

LES RAMEAUX PÂQUES

OFFREZ LE PSAUTIER ROMAND

Reliures de . . Fr. 2.50 à 13.-

Le livre d'orgue . . Fr. 16.-

Demander la liste détaillée à la

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel

Vevey - Montreux - Berne - Bâle